

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme BORSATO et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 13 décembre 2012

Publié le 21 décembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Stéphanie MODDE	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François DESEILLE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Nelly METGE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mme Elisabeth BIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Rémi DELATTE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Résidence sociale ADOMA quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon : Subvention du Grand Dijon

Suite aux dégâts occasionnés par le sinistre intervenu le 14 novembre 2010, ADOMA a engagé le projet de transformation de son foyer, situé quartier Fontaine d'Ouche à Dijon, en une résidence sociale de 128 logements (45 studios, 71 T1, 11 T1bis et T2, 1 T5).

Conformément aux échanges intervenus entre les partenaires de ce projet, ce type d'offre répondra ainsi aux attentes des résidents précédemment hébergés et souhaitant réintégrer la résidence. Il permettra également de s'inscrire dans la réponse aux besoins des ménages relevant du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

L'État s'est engagé à financer ce projet, au titre des aides à la pierre, par le biais du prêt locatif aidé d'intégration (PLAi) et a mobilisé une dotation spécifique d'un montant de 1 152 000 euros, représentant 24% du coût prévisionnel des travaux de restructuration estimé à 4,774 millions d'euros.

Le Grand Dijon a été sollicité pour le co-financement de cette opération. En application du règlement d'intervention en vigueur, la subvention communautaire correspondante s'élèverait à 390 000 euros.

Il est précisé qu'ADOMA bénéficiera également d'une subvention de la Région Bourgogne d'un montant de 50 000 € ainsi que de prêts bonifiés mobilisés par la CARSAT (800 000 €), Astria Action Logement (500 000 €) et la Caisse des Dépôts (198 000 €).

La mise en service de la résidence devrait intervenir à l'été 2013 après un chantier, d'une durée de 10 mois, engagé à l'automne 2012.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à ADOMA - 42, rue Cambronne - 75740 Paris CEDEX 15 -, une subvention d'un montant de 390 000 € au bénéfice de la résidence sociale située 4 avenue du Lac à Dijon ;
- **de prélever** les crédits de paiement correspondants sur le budget des exercices à venir ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.